

2^{ème} comité de rivière du bassin versant de la Têt

Compte rendu de réunion
24 février 2015 à 15h00 (à Toulouges)

Etaient présents :

NOM PRENOM	ORGANISME	EMARGEMENT	Je souhaite recevoir les informations par mail à l'adresse suivante
Majoral Roger	AGAV SMBVT	Majoral	
BALSZIL y Claude	SMBVT	Majoral	
BAUDIER Olivier	FDPMA 66	Majoral	
FONTENEAU André	ONEMA.SD66	Majoral	
DOMENECH Alain	CDC Rousillon Confluent	Majoral	
BUSCAIL Roselyne	Parc Platin	Majoral	buscail@univ-perp.fr
CRISTINE Michel	SPANC	Majoral	
GRAU J. Christian	CDC Rousillon Confluent	Majoral	
JACQUOT Cyprien	DDT66/SEJ	Majoral	
MIGNON Vincent	CCCC	Majoral	
TOURON Sonia	el Confluent	Majoral	
SENTENAC H.	SMBVT	Majoral	
BUZIN Caroline	CCCC	Majoral	blazin.caroline@cccconfat.fr
JUANICH Sargé	CCCConfluent	Majoral	
NOUVEL C	SPANC66	Majoral	

BIGOTTE François Région + Syndicat
Nantes



NOM PRENOM	ORGANISME	EMARGEMENT	Je souhaite recevoir les informations par mail à l'adresse suivante
NAVARRO Charles	Fédération		navarro.c@orange.fr
DELABIE Matthieu	Conservatoire du littoral		m.delabie@conservatoire-du-littoral.fr
AURANGE Jacques	SIBET	AS	jacques.aorange@sh.fr
ESCAPI Yves	Agglo Perpignan		yvesescapi@gmail.com
Santana Giselle	ARS DTES	GS	giselle.santana@ars-dtes.fr
COURENOT Lionel	G.O.R	SE	garr@orange.fr
CHARPON Emile	C666		
ROUGE Nagali	C666		
VARDON Pascal	ONEOTA		pascal.vardon@orange.fr
BERNAT Klara	AE RNC	SR	
Holen-Francoise	AE RNC		
TAURINYA Jacques	Bruxelles Canyo		
TACHRIFT Hichem	syndicat des nappes	AB	
CHELIN Paul	DRETLER		
LABAU J-Baptiste	C.C Roussillon Conflent		jb.labau@roussillon-conflent.fr
LE GALLOU Aude	CC Roussillon-Conflent		
JAFFARD Sandrine	ACAV		
PASCAL Y Pine	Bassins de la région		
CLAUDET Roland	RTA		roland-claudet@ouf.fr
JORDA Claude	CA 66		
BERNARD Jean	"		

Excusés : Monsieur René PATAU, président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Monsieur Francis CLIQUE, vice-président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, Monsieur Jean PAUL BILLES, président du SCOT plaine du Roussillon, Agnès PAILLET chargée de mission prévention des inondations à la Région Languedoc Roussillon.

Diaporama de la réunion disponible sur bassintet.fr espace documentation > contrat rivière.

1 - Ouverture et introduction de la réunion

La réunion est ouverte par Mr Pierre MAURY, président du comité rivière et président du SMBVT.

Après s'être présenté, il remercie tout d'abord la Ville de Toulouges qui accueille cette réunion du comité rivière et remercie également l'assemblée présente. Il indique que le comité rivière est un lieu d'échange et que la parole doit circuler mais demande à ce que tout intervenant se présente succinctement lors de la prise de parole.

Mr MAURY indique que l'objectif de ce jour est de faire un point sur l'élaboration du contrat rivière puisque le comité ne s'est pas réuni depuis décembre 2013 tout en rappelant que l'année 2014 a été marquée par les élections municipales. **Pour cela, il propose l'ordre du jour suivant :**

- 1/ rappeler les objectifs du contrat de rivière et la méthode d'élaboration
- 2/ présenter les orientations du contrat et le bilan d'activité 2014
- 3/ discuter du calendrier prévisionnel
- 5/ proposer un tour de table des différents acteurs

Mr MAURY rappelle l'importance de travailler ensemble sur ce projet et de faire remonter les projets intéressant les thématiques du contrat auprès du SMBVT qui a d'ailleurs relancé, au mois de novembre, un appel à projet aux collectivités du bassin. En parallèle des réunions d'animation proposées, l'objectif est de disposer d'une vision d'ensemble de tous ces projets pour construire la matrice du contrat qui prendra la forme d'un AVP (avant projet). Le président indique que l'AVP devrait être déposé au mois de Juin 2015 tout en considérant que celui-ci devra néanmoins refléter la dynamique en cours et que plusieurs questions doivent encore être tranchées, notamment sur le volet de la gestion quantitative. Le programme est donc prévisionnel.

Il cède ensuite la parole à Mr Henri SENTENAC, vice-président du comité rivière et vice-président du SMBVT en charge de la délégation contrat de rivière avec l'aide de Mr. Vincent MIGNON représentant la commune de Nohèdes. En tant que maire de Mosset et délégué communautaire de l'intercommunalité Conflent-Canigou, Mr SENTENAC se dit particulièrement sensible aux thématiques du contrat rivière qui englobent celles du PAPI, essentiellement centré sur les risques. Le PAPI est le volet risque du contrat de rivière. Mr SENTENAC rappelle que le rôle du SMBVT dans l'accompagnement des collectivités du bassin est essentiel, même indispensable dans certains cas. La réalisation des 45 PCS du bassin a montré les capacités du syndicat à fédérer, accompagner et générer des économies d'échelles. Aujourd'hui, c'est avec un plan de gestion global de la végétation des berges et du lit des cours d'eau que le SMBVT apporte des solutions sur un sujet important, un enjeu global avec un appui technique et un cadre permettant l'éligibilité des opérations à de nombreux financements.

Mrs MAURY et SENTENAC indiquent que cette année 2015 ouvre le débat de l'évolution statutaire du SMBVT avec pour objet la prise de compétence sur les travaux en rivière. Cet objectif est légitime pour donner un cadre cohérent aux interventions, répondre aux enjeux du PAPI et du contrat en proposant des interventions conciliant risque et bon état des milieux. **Ils indiquent que travailler ensemble n'est pas inné, que l'on va vers un changement de culture mais petit à petit une nouvelle politique de l'eau se met en place à travers le SMBVT et le contrat de rivière qui est une belle opportunité.**

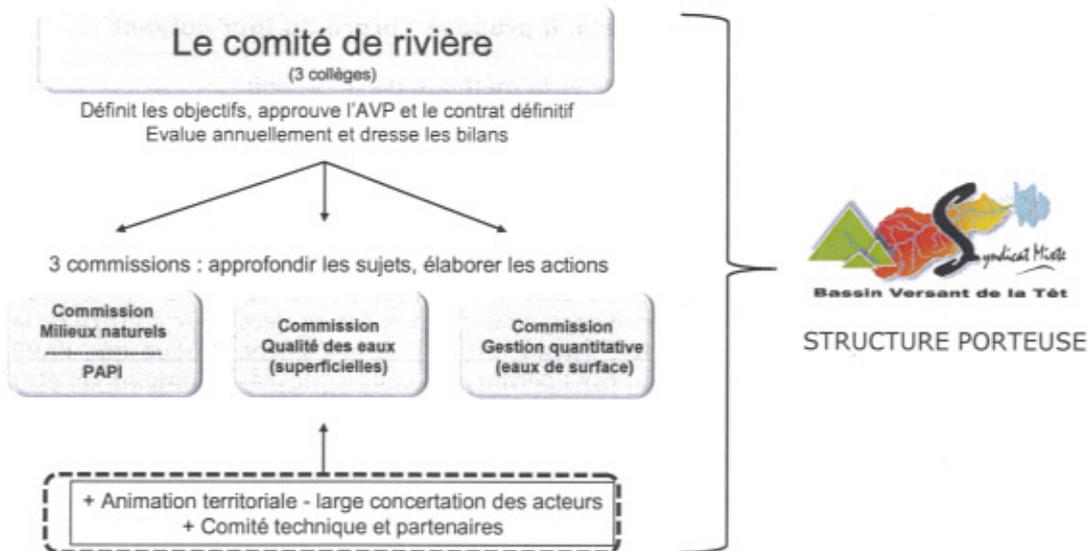
2 - Rappel des objectifs du contrat et de la gouvernance

La parole est donnée à Mr. Fabrice CAROL, directeur du SMBVT et chargé de missions pour le contrat de rivière. A l'aide d'un diaporama, il présente les éléments de contexte et la méthode.

Diaporama disponible en ligne (bassintet.fr). Mr. CAROL rappelle que le bassin de la Têt est le plus grand bassin des Pyrénées orientales et qu'il présente des caractéristiques singulières avec un fort contraste amont-aval tant d'un point de vue des reliefs que de la production de la ressource en eau naturelle ou de l'occupation des sols. Le bassin dispose de 2 barrages qui se remplissent avec une eau produite à 90% à l'amont alors que la pression anthropique est la plus forte à l'aval (population et activités humaines concentrées en plaine). Ces spécificités renforcent la notion de solidarité amont-aval.

Il présente le contrat de rivière comme un projet d'intérêt intercommunautaire qui englobe 99 communes et répond à une question essentielle : quelle vision et ambition pour le patrimoine aquatique et naturel de ce territoire ? Le contrat porte en effet sur l'ensemble du bassin. Ce n'est pas un document opposable mais il permet, dans la concertation, de développer une vision globale et de définir des objectifs partagés qui se déclinent dans une programmation opérationnelle. Il permet donc d'offrir un cadre pour mettre en cohérence les projets locaux avec le projet global, bénéficier d'une assistance technique et du financement de la part de nombreux partenaires.

Mr. CAROL insiste sur l'articulation entre le contrat et les autres politiques en cours sur le bassin : SCOT, SAGE des nappes, Parc Naturel des Pyrénées catalanes, ou Parc marin, etc. Le contrat n'est pas une "couche de plus" mais bien un outil pour donner de la clarté et assembler les dynamiques ; c'est la raison même du comité de rivière qui est constitué par l'ensemble des représentants des acteurs du bassin. Il rappelle ainsi le fonctionnement de la gouvernance du contrat :



Le comité de rivière est l'instance chargée de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière.

- il définit en concertation les objectifs du contrat
- il choisit une logique d'action et définit des priorités
- il valide le dossier définitif avant sa présentation en comité de bassin
- il suit et valide l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Les commissions de travail thématiques sont chargées d'approfondir les thèmes abordés en séance plénière du comité et d'élargir le travail au delà de ses membres. Elles valident et orientent les actions sur la base des propositions du comité technique.

L'animation de la démarche, l'organisation de la concertation et l'élaboration puis la mise en œuvre du contrat sont confiés à la structure porteuse qui est le SMBVT. Le syndicat est en effet la seule entité existante à embrasser en intégralité le périmètre du bassin versant.

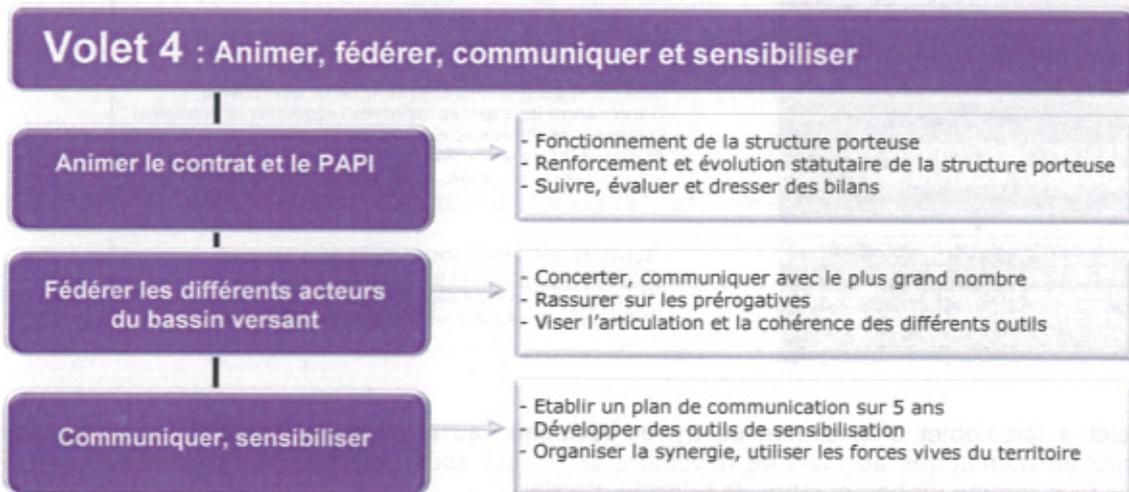
3 - Les orientations du contrat et leur état d'avancement

Mr CAROL indique que les objectifs et propositions présentés ont été élaborés sur la base :

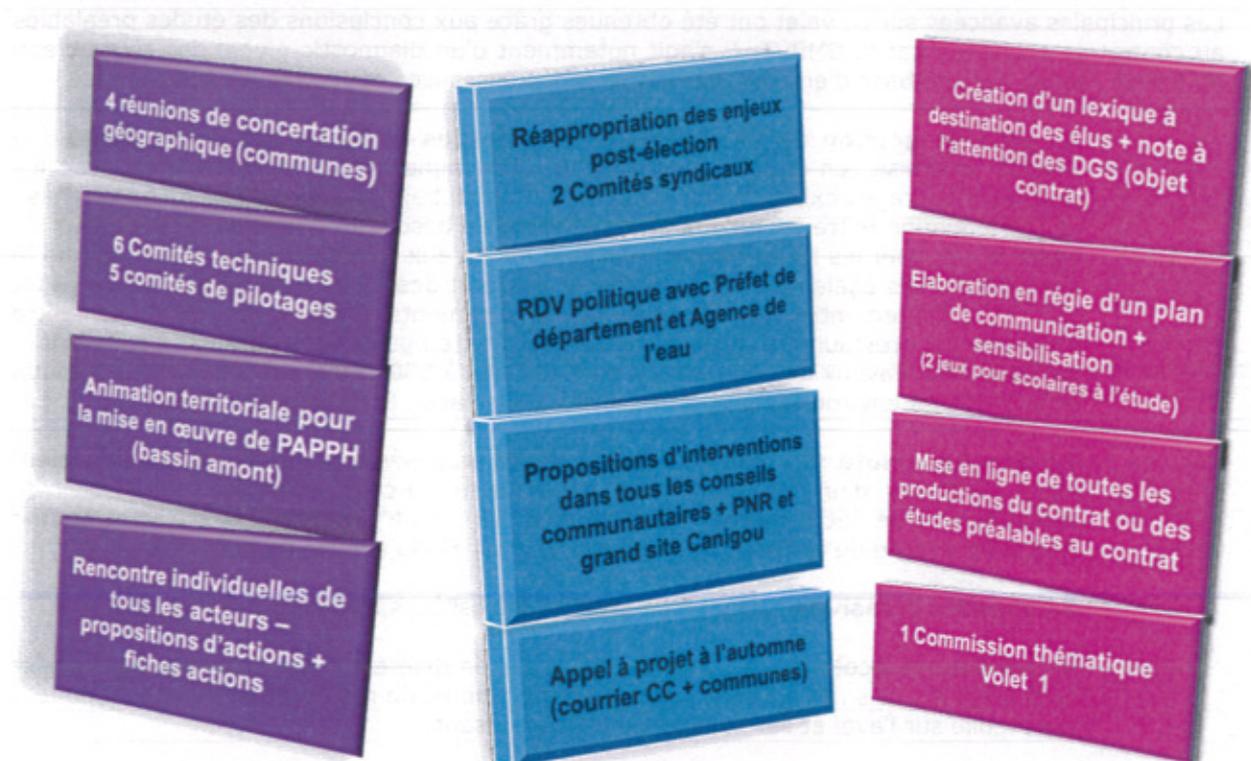
- ✓ des enjeux retenus par les élus au cours des différentes phases de concertation
- ✓ d'un travail de concertation technique mené par le SMBVT (COTECH)
- ✓ des rencontres individuelles de tous les acteurs du bassin par le SMBVT
- ✓ des informations remontées au SMBVT (appel à projet automne 2014)
- ✓ des conclusions des études préalables à l'élaboration du contrat de rivière
- ✓ des documents de cadrage réglementaires ou des schémas directeurs (SDAGE)

En toute logique le SMBVT ne peut afficher ou intégrer les projets dont il n'a pas connaissance.

Mr. CAROL rappelle les 4 grands axes du contrat qui ont été validés par le précédent comité de rivière. Au regard du travail d'animation mené depuis l'émergence de la démarche et en particulier au cours de l'année 2014 il donne quelques exemples d'actions projetées ou pressenties pour répondre aux enjeux ou sous objectifs de chacun des volets. Il présente également les principales avancées au cours de l'année 2014 sur chacun des volets.



Principales avancées du volet 4 au cours de l'année 2014 :



Autres réalisations :



Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants



Ce volet a fait l'objet d'un comité de travail technique au mois de septembre 2014 puis d'une commission thématique au mois de novembre 2014. Les sous objectifs de ce volet ont ainsi été validés tout comme un bon nombre de principe d'action.

Principales avancées du volet 4 au cours de l'année 2014 :

Les principales avancées sur ce volet ont été obtenues grâce aux conclusions des études préalables au contrat et engagées par le SMBVT. Il s'agit notamment d'un diagnostic global des cours d'eau du bassin réalisé sur une base d'environ 350 km de reconnaissances pédestres. Conclusions :

1/ plan de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau : le SMBVT a réalisé, en concertation avec les communes concernées ainsi qu'avec les maîtres d'ouvrages existants, un plan de gestion global des cours d'eau du bassin basé sur l'adéquation entre les enjeux en présence et le besoin en entretien. Cela permet de cibler et prioriser les interventions, d'inclure les enjeux hydrauliques + protection de la population mais également de respecter le bon état des cours d'eau. En outre ce cadre technique d'intervention est éligible à des financements. Enfin, il permet de connaître les besoins en restauration et en entretien dans le temps et dans l'espace. Pour l'amont du bassin les travaux de restauration sont estimés à 650 000 € sur 3 ans et les travaux en entretien à environ 600 000 € sur 5 ans. Pour l'aval, 650 000 € sur 5 ans.

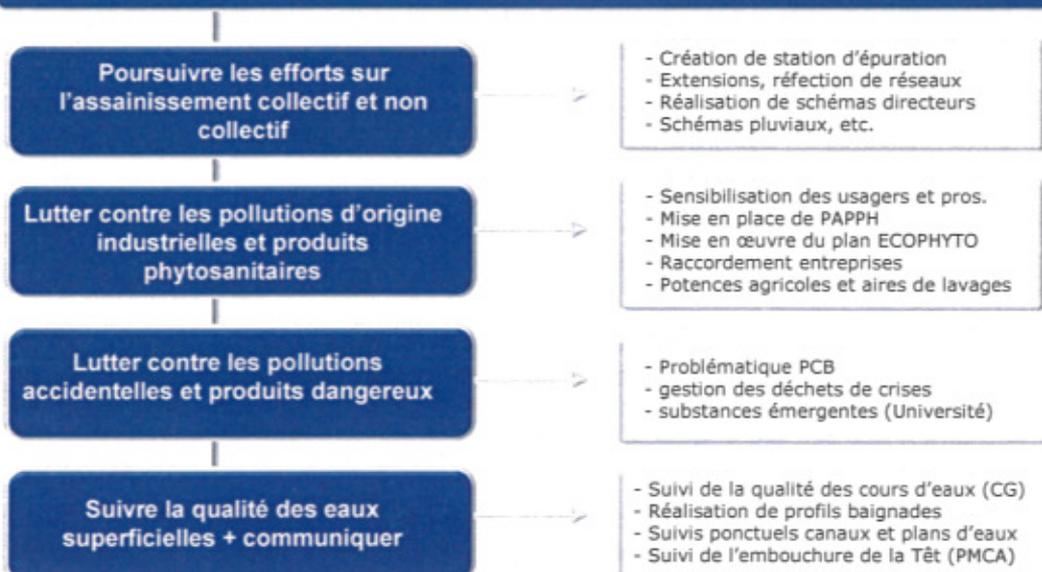
2/ chantier pilote : 2 chantiers pilotes ont été proposés aux communes qui pouvaient alors bénéficier d'un marquage des arbres à la parcelle, montage du dossier de subvention et de déclaration d'intérêt général. Un projet a été proposé sur la commune de Catllar (vallée de la Castellane) + un projet sur Fuilla (Vallée de la Rotja).

3/ espèces invasives : un plan de gestion des espèces invasives a été réalisé.

4/ continuité écologique : plus de 100 seuils en rivière ont été recensés, analysés et cartographiés puis mis en fiche. Une stratégie globale de restauration de la continuité a été établie sur l'aval et sur l'amont du bassin versant.

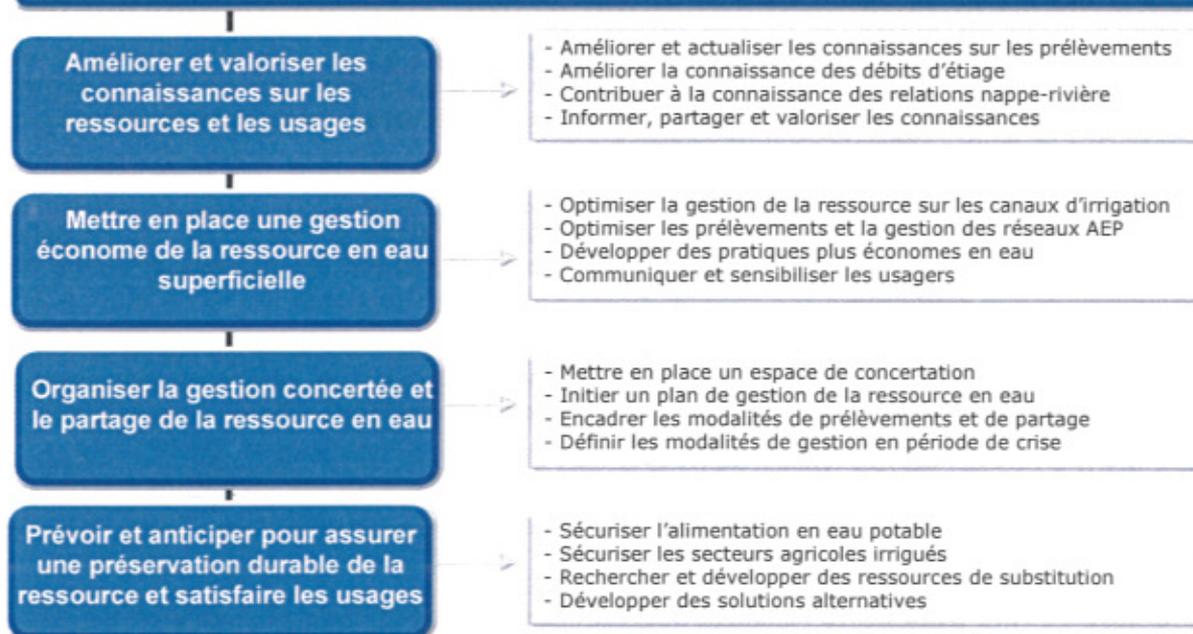
5/ incision du lit de la Têt aval : cette problématique touche à des enjeux importants. Le phénomène est tel que la proximité des nappes souterraines qui servent à l'alimentation AEP est préoccupante mais les ouvrages d'arts sont également soumis à l'érosion, tout comme les berges et la ripisylve. Enfin, la banalisation des habitats est préoccupante. Le SMBVT a donc compilé toutes les données existantes et profité de son étude pour réaliser la première analyse diachronique fine des profils topographiques de la rivière Têt entre Vinça et la mer. Un zonage a donc pu être réalisé pour mieux cerner la problématique. Un scénario a été élaboré pour répondre à la problématique ; 1/ nécessité de suivre l'évolution du lit de la rivière, 2/ communiquer auprès des acteurs, 3/ améliorer et adapter les modes d'entretien du cours d'eau, 4/ favoriser la recharge latérale en matériaux, 5/ restaurer un profil d'équilibre et recharger la Têt en matériaux.

Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles



Sur le volet de la **qualité des eaux**, un comité technique et au moins une commission thématique sont programmés pour ce deuxième trimestre 2015.

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles



Mr. CAROL (SMBVT) rappelle que le PGRE et le contrat de rivière portent sur l'ensemble des usages de l'eau : alimentation en eau potable, irrigation agricole et usages industriels (hydroélectricité, neige de culture). Il explique que ce volet 3 représente des enjeux importants sur lesquels le SMBVT travaille depuis de 2 ans. Ils ont d'ailleurs justifié l'embauche d'une chargée de mission "gestion quantitative" avec pour objectif d'élaborer un PGRE (plan de gestion de la ressource en eau), un outil destiné à organiser la concertation et le partage de l'eau autour de l'adéquation besoin >< ressource disponible. Néanmoins, le contexte politique de l'année 2014 et surtout, les tensions liées aux incertitudes du chantier réglementaire des débits réservés n'ont pu donner lieu à des arbitrages. Au regard du contexte les questions qui se posent sont les suivantes :

- quelle volonté territoriale à établir un plan de gestion de la ressource (PGRE) ?
- quelle articulation entre contrat de rivière et plan de gestion ?
- peut-on déposer un contrat de rivière sans PGRE ?
- quels objectifs et calendrier de la DDTM pour les chantiers réglementaires ?
- quelle feuille de route pour le SMBVT ?
- quel rôle de l'Etat dans le PGRE ? quels objectifs pour ce PGRE ?

4 - Relevé de discussion

Mr MAURY (SMBVT) indique que sur le volet de la gestion quantitative et la question du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau), les élus du SMBVT s'impatientent : le syndicat a sollicité le préfet BIDAL il y a deux ans et n'a jamais reçu de réponse. Il ajoute qu'en Novembre 2014 les élus sont retournés à la rencontre du nouveau préfet et de l'Agence de l'eau mais qu'à ce jour encore, il n'ont reçu aucune réponse ni feuille de route malgré les engagements pris par l'Etat. Mr. MAURY demande aux services de l'Etat d'afficher clairement leur stratégie et leurs attentes sur le PGRE. Il demande en outre s'il est possible de déposer un contrat de rivière sans PGRE tout en considérant que dans le cas contraire ce serait retarder les projets qui pourraient démarrer tout comme l'éligibilité à des financements potentiels. Mr. MAURY précise que la situation sur le territoire est très confuse, qu'il y a une ambiguïté entre les missions régaliennes et celles du SMBVT, ce qui n'est pas acceptable. Il rappelle que le syndicat est un outil destiné à aider les collectivités du territoire à monter des projets et faire face à des aspects réglementaires mais non l'inverse.

Mr SENTENAC (SMBVT) appuie les propos de Mr. MAURY et rappelle aux services de l'Etat qu'il y a des attentes sur le contrat de rivière et que plusieurs acteurs sont déjà mobilisés sur la question de l'eau. L'association des maires a même pris des positions.

Mr MIGNON (Nohèdes) ajoute qu'il est urgent d'ouvrir le dialogue d'autant qu'il pense qu'il faudra distinguer les canaux de montagne et ceux de la plaine.

Mr JACQUOT (DDTM) entend bien le souhait du SMBVT d'avoir un cadre cohérent dans lequel se positionner mais il indique un besoin interne à la DDTM ainsi qu'avec les autres services de l'Etat (Agence, DREAL), de se mettre d'accord sur une méthode. Il annonce une réunion en MISE (mission interservices de l'eau) le 10 mars 2015 qui devrait accélérer la formulation et la signature d'un courrier à destination des élus du syndicat, structure porteuse du contrat et du PGRE. Mr. JACQUOT confirme néanmoins l'intérêt de la DDTM à voir élaborer un PGRE sur le bassin de la Têt. En outre, sur certains sous bassins versants il existe des projets à maturité suffisante pour bâtir ce type de plan de gestion. C'est le cas de Lentilla par exemple.

Mme ROUGE (conseil général) pense que si l'Etat ne donne pas sa feuille de route en matière de débits réservés l'élaboration d'un PGRE semble compromise. C'est le constat de ces deux années passées. En outre, Mme ROUGE se demande si le comité d'agrément des contrats de rivière va labelliser un contrat sans PGRE ?

Mme BERNAT (Agence de l'eau) précise qu'il est possible de déposer le contrat de rivière sans que le PGRE soit formalisé. Simplement, le volet de la gestion quantitative du contrat de rivière devra fléchir l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE comme une priorité, sous forme de fiche action.

Mme ROUGE (conseil général) trouve heureux qu'une articulation soit possible entre les échéances du contrat de rivière et du PGRE mais attire l'attention sur le fait qu'il semble compliqué pour le syndicat de s'engager sur une action sans avoir de visibilité sur les délais de mise à disposition de sa feuille de route ni sur le chantier des débits réservés.

Mr CAROL et Mlle DEBEURNE indiquent qu'il est néanmoins très difficile de formaliser une fiche projet de ce type sans toutefois connaître les ambitions des services de l'Etat. Les élus ne peuvent s'engager sur une procédure dont ils ne connaissent pas la finalité ; quels sont les objectifs précis du PGRE ? quelles sont les échéances ? quelle articulation avec les chantiers réglementaires ?

Toute l'animation autour du PGRE est bloquée à cause de ce manque de visibilité et devant le fait que fixer des objectifs n'est pas la prérogative du SMBVT mais que ce dernier est justement là pour aider à atteindre des objectifs, inconnus à ce jour.

MR VARDON (ONEMA) félicite le SMBVT pour la structuration menée en seulement quelques années et pour avoir labellisé un PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) qui devient de fait le volet risque du contrat de rivière, ce dernier englobant désormais l'ensemble des thématiques liées à l'eau et aux milieux naturels : tous ces sujets sont connectés et il est important que le SMBVT puisse apporter cette vision transversale des cours d'eau du bassin. Néanmoins, Mr. VARDON souligne l'importance pour les services de l'Etat d'entendre ce que le SMBVT demande : clarifier les missions et les rôles de chacun. Il indique que la DDTM doit absolument s'exprimer sur la question des débits réservés, expliciter les valeurs cibles pour savoir où vont les acteurs, comment ils vont s'intégrer à la dynamique et avec quels moyens. Si les règles du jeu ne sont pas clairement établies, les acteurs locaux ne seront pas sensibles à toute l'animation que pourra déployer le SMBVT.

Mr JACQUOT (DDTM) précise que la conduite du chantier des débits réservés relève de la seule compétence du préfet de département et de ses services techniques, la DDTM. Le pragmatisme est privilégié dans le redémarrage de ce chantier qui fût notamment initié sur le Tech ou présenté, récemment, avec un planning, sur le Sègre. L'objectif est d'afficher des valeurs fiabilisées de débit réservé d'ici quelques mois afin qu'elles servent de partage de la ressource dans les PGRE. Enfin, l'Etat prendra toutes ses responsabilités et assurera sa part de travail mais une forte participation et implication des préleveurs seront nécessaires dans la phase de recueil et partage d'informations sur leurs besoins actuels et futurs en eau, afin de motiver les actes administratifs que prendra ensuite la DDTM.

Mr CHEMIN (DREAL) propose que lors de la première réunion thématique sur le volet de la gestion quantitative les services de l'Etat (re)présentent la démarche PGRE, les rôles et les attentes.

Mr ESCAPE (mairie de Pézilla) rappelle qu'il faut néanmoins faire preuve de prudence au regard des canaux d'irrigation gravitaires. Ces derniers drainent en effet une eau qui est également mise à profit par des sources, certaines nappes proches de la surface, des zones humides et plus généralement de la Trame verte et bleue.

Mr CAROL (SMBVT) demande aux partenaires financiers présents de faire un point global sur les dispositifs de financements dans le cadre du contrat.

Mme BERNAT (Agence de l'eau) précise que la démarche est largement accompagnée par l'Agence de l'eau et que les actions inscrites dans le PGRE seront également accompagnées. En outre, Mme BERNAT précise que dans certains cas, des opérations peuvent bénéficier de taux de bonification, d'une aide majorée correspondant à un processus destiné à encourager les acteurs et les actions les plus ambitieuses. Ce sera notamment le cas pour le plan de gestion de la végétation des cours d'eau élaboré par le SMBVT.

Mme NOUVEL (SPANC 66) demande à l'Agence de l'eau si les projets d'assainissement tel que celui porté par le CG66 pour les plus petites collectivités du bassin seront accompagnés et bénéficieront éventuellement de bonification.

Mme BERNAT (Agence de l'eau) répond que les bonifications seront étudiées au regard d'une vue d'ensemble de tous les projets du contrat. Bien sûr, l'AERMC accompagnera la démarche et sera présente au regard de son dixième programme. Elle étudiera l'ensemble à partir de l'avant projet du contrat rivière qui devrait être présenté avant l'été.

Mr CAROL (SMBVT) souligne que sur la Têt, cette opération pour équiper en assainissement les collectivités les plus modestes pourraient être une véritable opportunité. Les points étudiés sont en tête des bassins versants et viendraient compléter efficacement les efforts des collectivités plus importantes situées à l'aval.

Mme ROUGE (CG66) indique que le conseil général est un partenaire du SMBVT et qu'à priori le conseil général est toujours en phase avec les objectifs affichés à ce stade du contrat. Elle confirme le dispositif d'accompagnement financier actuel.

Mme BIGOTTE (Région Languedoc Roussillon / comité de bassin à Lyon / syndicat des nappes plio-quaternaires) confirme également l'accompagnement possible et le partenariat de la région sur les sujets du contrat. Elle ajoute au titre de son mandat au syndicat mixte pour la protection des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon que ce syndicat et le SMBVT travaillent en bonne intelligence sur la question de l'eau mais également par rapport au transport solide et aux problèmes d'incision du lit de la Têt. Mme BIGOTTE précise que bien avant les échos de la presse locale, le syndicat des nappes s'est intéressé à la problématique. Il a équipé de piézomètres la zone la plus sensible afin d'anticiper toute problématique liée à l'alimentation en eau potable. La situation est contrôlée mais l'action du SMBVT pour suivre l'évolution du lit voire de la recharger lui paraît une bonne initiative d'autant que d'autres enjeux sont également concernés.

Mme BUSCAIL (parc naturel marin) indique que le plan de gestion du parc vient d'être approuvé et confirme l'intérêt du parc à travailler sur le volet de la qualité des eaux notamment, ainsi que le transport solide.

Mme SANTANA (ARS66) demande si les profils de baignade des collectivités seront révisés ?

Mr CAROL (SMBVT) indique qu'il ne possède pas encore toutes les informations sur ce sujet et que des rendez vous sont d'ores et déjà programmés avec les maîtres d'ouvrages concernés. Il propose de faire le point avec l'ARS une fois les informations à disposition du SMBVT et en amont de la prochaine commission thématique sur le sujet.

Mr NAVARRO (fédération des chasseurs) et **Mr BAUDIER** (fédération de pêche) demandent si dans le cadre du plan de gestion élaboré par le SMBVT la question des déchets sauvages en rivière a été intégrée. Ces deux entités se sentent un peu isolées sur la problématique.

Mr CAROL (SMBVT) confirme qu'il s'agit d'une vraie problématique. Il ajoute que les décharges sauvages rencontrées lors des phases de terrain ont systématiquement été intégrées dans un SIG. Sensibiliser les populations est un des axes de travail à ce stade, tout comme éventuellement des campagnes de ramassage avec des scolaires ou des associations sur la base du bénévolat. Il rappelle néanmoins qu'il est tout à fait possible de proposer de nouvelles actions. Le contrat est aussi là pour faire émerger des projets et des prises de consciences.

5 - Calendrier prévisionnel

Mr CAROL présente le calendrier prévisionnel suivant :

- > Poursuite du recensement des projets auprès des acteurs locaux
- > Elaboration des fiches actions
- > Rédaction de l'avant projet du dossier de contrat de rivière

Mr. CAROL insiste sur le besoin de réactivité des acteurs locaux au regard du calendrier ambitieux. Il ajoute que pour l'heure peu de projets sont réellement remontés au syndicat et il précise en outre que les projets dont le SMBVT n'a pas connaissance ne seront pas fléchés. Dès que les différents volets du contrat présenteront une visibilité suffisante les commissions d'élus seront saisies avec, d'ici le mois de Juin, au moins :

- > 3 comités techniques thématiques (volet 1+2+3)
- > 3 commissions thématiques

Objectif visé : présentation de l'avant projet de contrat juin/juillet

(programme d'actions prévisionnel)

Finalisation du document et plans de financements pour l'automne

(programme d'actions détaillées)

ATTENTION : en fonction du déroulement des différentes phases de travail technique ainsi que des phases d'arbitrages politiques et engagements des parties, le planning sera ajusté.

6 - Clôture de la réunion

Mr. MAURY rappelle que le contrat de rivière est un bon moyen de continuer le travail sur ce bassin versant dont il rappelle les spécificités et les contrastes, notamment en termes d'enjeux. Au cours de cette année 2015, le SMBVT se dirige également vers la prise de compétence des travaux en rivière pour les questions de restauration et d'entretien de la végétation.

Mr. MAURY rappelle l'importance pour les acteurs locaux de manifester leurs intentions de projets auprès du SMBVT et confirme la disponibilité du syndicat pour les aider. Enfin, il indique que très prochainement sera organisée une commission thématique sur le volet de la gestion quantitative et au cours de laquelle les services de l'Etat seront sollicités pour apporter les réponses posées au cours de cette séance.

Le président remercie l'assemblée et lève la séance.

Compte rendu réalisé par le SMBVT

le 11 mars 2015

Amendé le 30 mars 2015.

Mr. Pierre MAURY

Président du SMBVT
structure porteuse du contrat de rivière